



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du jeudi 12 mars 2020

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M. Michel LAVOST.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire remercie l'ensemble des Conseillers municipaux présents pour le travail accompli pendant ces 6 années de mandat. Il tient à ajouter que le taux de présence aux conseils municipaux a été important (90,5 % de présence pour les 60 séances) et que 436 délibérations ont été prises.

Ordre du jour :

1) Taux des taxes locales :

Il est décidé, une nouvelle fois, et à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les différents taux des taxes locales.

2) Budgets 2020 :

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le budget général de la commune et ses 2 budgets annexes (voir ci-dessous et pages suivantes). Ces 3 budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

♦ Lotissement du Bois Branscourt - Phase 2

<u>BOIS BRANSCOURT 2 -BUDGET 2020</u>			
• Vente des lots + divers		0 €	R E C E T T E S
• Participations subventions		0 €	
• Report 2019		211 219 €	
		<hr/>	
		211 219 €	
• Charges générales*		211 219 €	D E P E N S E S
• Reversement Budget général		0 €	
		<hr/>	
		211 219 €	

♦ **M14 - Budget général de la commune**

BUDGET UNIQUE 2020- M14				
• Produit des services / Locations	50 000.00 €	R E C E T T E S	• FCTVA	35 000.00 €
• litige foyer	45 000.00 €		• TA	1 000.00 €
• Impôts, pylônes et AC	635 000.00 €		• VF	1 048 484.00 €
• Dotations de l'Etat	45 000.00 €		• Rbt emprunt théorique	72 900.00 €
• Mise à disposition CUGRe - Rbt salaires	10 000.00 €		vente parcelle	1 500.00 €
• Remboursement intérêts théoriques	14 500.00 €		• Subventions	30 000.00 €
• Subvention Marais de Courmelois	10 000.00 €		affectation 1068	46 601.00 €
• Report 2019	1 127 084.00 €			1 235 485.00 €
	1 936 584.00 €			
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
• Charges générales	310 000.00 €	D E P E N S E S	• Emprunt	23 100.00 €
• Personnel	190 000.00 €		déficit 2019	46 601.00 €
• Charges financières	3 100.00 €		• Cimetière	15 000.00 €
			• Aménagements Terrains communaux	100 000.00 €
• GIR	229 000.00 €		• Bâtiments communaux (mairie-bat co-foyer)	100 000.00 €
• Dépenses imprévues	50 000.00 €		• Voiries	80 000.00 €
• Autres charges	60 000.00 €		• Matériel	50 000.00 €
• Divers dont secours	6 000.00 €		• Eglise Wez	100 000.00 €
• Marais de Courmelois	40 000.00 €		• Signalisation	100 000.00 €
• VI	1 048 484.00 €		• Illuminations	10 000.00 €
	1 936 584.00 €		• Eglise de Courmelois	200 000.00 €
			dépenses imprévues	10 784.00 €
			• Acquisition de biens	300 000.00 €
			• Achat de terrain	100 000.00 €
				1 235 485.00 €

♦ **Commerce multiservices**

COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET 2020			
• Loyers		5 000 €	
• Report 2019		13 054 €	
• Amortissements		8 500.00 €	
		26 554 €	
FONCTIONNEMENT			
• Charges générales		17 454 €	
• Amortissements		9 100 €	
• VI		0 €	
		26 554 €	
• VF		- €	
• Amortissements		9 100 €	
• Report 2019		304 €	
		9 404 €	
INVESTISSEMENT			
• Emprunt		- €	
• déficit 2019		304 €	
• Amortissements		8 500 €	
• Travaux		600 €	
		9 404 €	

3) Sorties de l'actif :

Suite à l'envoi de l'état d'actifs par le trésorier-payeur, M. le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitable. Il est proposé de sortir de l'actif les biens suivants sur le budget principal M14 :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION	ANNEE DE MISE EN SERVICE	VALEUR BRUTE EN €
21318 2014-2313-02	Repérage d'amiante avant démolition garage	2014	228
149	Illumination de Noël	2002	1542.84
177	Guirlandes Noël	2003	1542,84

L'ensemble du Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de sortir de l'actif les biens mentionnés ci-dessus.

4) Amélioration de l'éclairage public du début de la rue du Voyeu :

Suite à l'exposé de M. Jean-Michel SPANAGEL, le Conseil municipal souhaite modifier l'éclairage du croisement de la rue de la Victoire et de la rue du Voyeu, comme proposé par le SIEM.

Cette amélioration concerne près de 20 logements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soumet à la CUGRe cette modification selon la proposition du SIEM.

11) Questions diverses :

- 1) La réflexion sur la phase 3 du lotissement du Bois Branscourt continue : il serait judicieux de faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les opérations d'aménagement qui aiderait la commune à choisir le mode de réalisation de cet investissement public.
- 2) M. le Maire informe les Conseillers municipaux que les travaux hydrauliques des coteaux viticoles de Verzy vont commencer et ce, pour une durée de près de 2 ans. Ils permettront normalement d'éviter aux eaux de ruissellement d'arriver sur le territoire de Val-de-Vesle
- 3) La ligne de moyenne tension qui passe dans les marais derrière la mairie, a subi récemment (suite à des coups de vents violents) des dommages provoquant des coupures d'électricité sur une partie du quartier de Wez. M. le Maire rappelle que les propriétaires des terrains traversés par cette ligne doivent obligatoirement vérifier que les arbres ne gênent pas et qu'ils ne risquent pas de tomber lors d'une prochaine tempête. M. le Maire est actuellement en contact avec l'entreprise ENEDIS pour un éventuel enfouissement de cette ligne de moyenne tension.
- 4) M. le Maire informe les Conseillers municipaux d'un courrier envoyé à la mairie (ainsi qu'à la Fédération de chasse de la Marne) par M. Christian Lapie sur les dégâts occasionnés par les sangliers dans sa propriété. M. le Maire rappelle qu'il est interdit aux chasseurs et particuliers de les nourrir.
- 5) Mme Dorothee SACY remercie l'ensemble des Conseillers municipaux avec qui elle a travaillé pendant ces 6 ans. Elle a apprécié la bonne entente et le travail qui a été accompli durant le mandat et ne regrette en rien son investissement en tant que première adjointe.

La séance est levée à 21h00